



Assemblée générale

Distr. générale
30 août 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Point 161 de l'ordre du jour provisoire*

Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation

Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies et Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Le présent document expose sommairement les initiatives prises par le Secrétariat en 2002 pour réduire le retard accumulé dans la publication du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* et du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*. Au paragraphe 57, l'Assemblée générale est invitée à prendre acte de plusieurs activités compte tenu des conclusions tirées dans la section IV.

* A/57/150.

** Le présent rapport a été soumis après la date limite stipulée afin de présenter les informations les plus récentes concernant la préparation et la publication du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*.



I. Introduction

1. Le présent rapport de situation a été établi en application du paragraphe 4 de la résolution 56/86 de l'Assemblée générale en date du 12 décembre 2001, dans laquelle l'Assemblée a pris note du paragraphe 47 du rapport du Secrétaire général pour 2001 (A/56/330), félicité celui-ci de ce qu'il continuait de faire pour réduire le retard de publication du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et appuyé les initiatives qu'il avait prises pour éliminer l'arriéré de publication du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*.

II. Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies

A. Mesures prises par le Secrétariat pour accélérer l'établissement des suppléments au *Répertoire*

1. Comité interdépartemental du *Répertoire de la Charte*

2. Depuis la publication du rapport de 2001, le Comité interdépartemental du *Répertoire de la Charte* s'est réuni à trois reprises, notamment pour déterminer où en était la préparation de la publication des volumes III et IV du Supplément No 5 (1970-1978) ainsi que l'établissement des volumes I à V du Supplément No 6 (1979-1984) et des volumes I, IV et VI du Supplément No 7 (1985-1988); pour évaluer les progrès réalisés dans l'exécution du programme de travail pour l'exercice biennal 2002-2003; et pour poursuivre le dialogue interservices sur l'examen des méthodes de travail régissant l'établissement du *Répertoire*.

a) Comité d'examen du Comité interdépartemental du *Répertoire de la Charte*

3. Au cours de la période considérée, le Comité d'examen du Comité interdépartemental du *Répertoire de la Charte*, qui est composé du Bureau des affaires juridiques, du Département des affaires politiques et des départements chargés de la coordination et des départements auteurs, respectivement, s'est réuni pour examiner les volumes II, IV et V du Supplément No 6. Le Comité d'examen a approuvé la publication des volumes. Le Comité interdépartemental a par la suite

été informé de cette approbation. Le Comité d'examen s'est également réuni pour entamer l'examen des études devant figurer dans le volume III du Supplément No 6, le volume IV des Suppléments No 7 et 8 et le volume VI du Supplément No 7.

b) Détermination de la période couverte par le Supplément No 9 du *Répertoire*

4. Le Comité interdépartemental a décidé que le Supplément No 9 du *Répertoire* porterait sur la période du 1er janvier 1995 au 31 décembre 1999.

2. Dialogue interservices sur l'examen des méthodes de travail régissant l'établissement du *Répertoire*

5. Au paragraphe 6 du rapport du Secrétaire général pour 2001, il a été indiqué que les services du Secrétariat participant à l'établissement du *Répertoire* avaient engagé en 2001 un dialogue concernant l'efficacité des méthodes de travail en vigueur, et avaient notamment examiné différentes possibilités d'améliorer la productivité et d'accélérer la production des suppléments du *Répertoire*. Cet examen s'est poursuivi en 2002, dans le cadre du Comité interdépartemental du *Répertoire de la Charte*.

6. Le Comité interdépartemental a noté que les méthodes actuelles permettaient d'assurer la production régulière d'études individuelles et une coordination suffisante de l'établissement des volumes du *Répertoire*. Les progrès accomplis à cet égard avaient été pleinement appréciés par le Bureau des services de contrôle interne au cours du processus d'évaluation approfondie des diverses activités du Bureau des affaires juridiques entreprises au cours de la période allant de 2001 à 2002, y compris la coordination du *Répertoire*. Le Bureau des services de contrôle interne avait indiqué que depuis 1997, un certain nombre de mesures avaient été prises, sur les instances de l'Assemblée générale, pour accélérer la publication du *Répertoire*, notamment la désignation de groupes auteurs dans chacun des neuf départements et bureaux concernés. Toutefois, le Comité a fait remarquer que, au rythme actuel, les arriérés ne seraient pas éliminés dans un avenir proche. Tout en soulignant que la fourniture de ressources suffisantes, de façon soutenue, était une condition préalable pour accélérer l'élimination des arriérés, il a constaté que les progrès étaient entravés par des obstacles et contraintes d'ordre structurel se rapportant notamment à

l'élargissement des fonctions, au changement des mandats et des priorités du Secrétariat, à la pénurie de personnel permanent pour s'occuper du *Répertoire*, au manque de locaux à usage de bureaux pour le personnel temporaire, ainsi que par les problèmes juridiques et pratiques que pose le maintien de consultants au service de l'Organisation assez longtemps pour qu'ils soient employés d'une manière plus productive.

7. Le Comité a examiné différentes lignes de conduite pouvant être envisagées, notamment la création d'une section centrale chargée du *Répertoire* dans l'un des départements du Secrétariat ou la création de postes permanents pour les travaux concernant le *Répertoire* au sein des départements qui contribuent à son établissement. Il a été noté que le Bureau des services de contrôle interne avait également recommandé la création d'une section centrale chargée du *Répertoire*.

8. Les débats se poursuivront sur l'intérêt de chacune des propositions susmentionnées, ainsi que sur la question du format du *Répertoire* compte tenu des changements en cours dans le domaine des communications électroniques, en vue de soutenir la production des volumes et de rattraper, dans un délai plus raisonnable, le retard pris dans la publication du *Répertoire*.

9. Par ailleurs, il convient de noter également que le Secrétariat discute de la question de l'arrêt de la publication du *Répertoire* et le Secrétaire général pourrait transmettre à l'Assemblée générale une proposition dans ce sens.

3. Séminaires de formation en matière d'établissement du *Répertoire*, organisés par le Bureau des affaires juridiques

10. Le Bureau des affaires juridiques continue à organiser à l'intention des services du Secrétariat qui participent à l'établissement du *Répertoire* des séminaires de formation, selon que de besoin. Les séminaires, qui ont eu lieu chaque année depuis 1998, sont ouverts à tous les services du Secrétariat qui participent à l'établissement du *Répertoire* pour qu'ils puissent adopter une approche commune en ce qui concerne les techniques de recherche et la rédaction du *Répertoire* conformément aux dispositions énoncées dans le Manuel pour l'établissement du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*.

Par ailleurs le Bureau des affaires juridiques a, à plusieurs occasions en 2002, sur une base ad hoc, fourni de l'aide et donné des directives aux services participants.

4. Recours à des stagiaires

11. Comme lors des années précédentes, les services du Secrétariat qui participent à l'établissement du *Répertoire* ont eu recours à des stagiaires pour effectuer des travaux de recherche et compiler des données pour l'établissement des projets d'études relatifs au *Répertoire*. Le Comité interdépartemental demeure d'avis que la contribution globale des stagiaires à la réalisation des études relatives à l'établissement du *Répertoire* est limitée notamment par la nécessité de les former et de superviser leur travail. Les considérations énoncées dans les rapports de 1999 à 2001 sont toujours valables (voir A/54/363, par. 10, A/55/340, par. 8 et A/56/330 respectivement).

B. État du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*

1. Établissement des volumes III et IV du Supplément No 5 (1970-1978)

12. Dans son rapport de 2001 (A/56/330, par. 11), le Secrétaire général indiquait que le volume III du Supplément No 5 était au dernier stade de sa production et serait publié fin 2001 et que le volume IV du Supplément No 5 serait publié en juin 2002. L'index au Supplément No 5 serait produit après la publication de tous les volumes du Supplément, et devrait être achevé au premier trimestre de 2003.

13. Le volume III du Supplément No 5 paraîtra en anglais en novembre 2002.

14. Le volume IV du Supplément No 5 a paru en anglais en juillet 2002.

2. Volumes I à V du Supplément No 6 (1979-1984)

a) Volume I du Supplément No 6

15. Dans son rapport de 2001 (ibid., par. 14), le Secrétaire général indiquait que le volume I du Supplément No 6 avait été présenté pour production et publication.

16. Le volume a été publié en anglais en juin 2002.

b) Volume II du Supplément No 6

17. Dans son rapport de 2001 (ibid., par. 16), le Secrétaire général indiquait que le volume II du Supplément No 6 devrait être achevé en 2002.

18. Le Comité d'examen s'est réuni en 2002 pour examiner le volume et a proposé des modifications à plusieurs études. Une fois que les modifications proposées ont été apportées, le Comité a approuvé le volume dans son ensemble. Le Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence, chargé de la coordination du volume, l'a présenté pour production et publication.

c) Volume III du Supplément No 6

19. Dans son rapport de 2001 (ibid., par. 18), le Secrétaire général indiquait que les travaux relatifs au volume III se poursuivaient et devraient être achevés en 2003.

20. Le Comité d'examen s'est réuni en 2002 pour examiner la première partie des études pour le volume. Le Département des affaires politiques devrait achever les études restantes en 2003 et l'ensemble du volume devrait être présenté pour production et publication au début de 2004.

d) Volume IV du Supplément No 6

21. Dans son rapport de 2001 (ibid., par. 20), le Secrétaire général indiquait qu'environ la moitié du volume avait été envoyée à la production et que les dernières parties devraient être prêtes pour la production à la fin de 2001.

22. Le Comité d'examen s'est réuni pour examiner les études restantes pendant la dernière partie de 2001. Une fois que les modifications proposées ont été apportées, le Comité a approuvé le volume en décembre de cette année. Le Département des affaires économiques et sociales, chargé de la coordination du volume, l'a présenté pour production et publication. Le volume devrait être publié en anglais en septembre 2003.

e) Volume V du Supplément No 6

23. Dans son rapport de 2001 (ibid., par. 22), le Secrétaire général indiquait que les travaux relatifs au volume V du Supplément No 6 devraient être achevés à la fin de 2001.

24. Le Comité d'examen s'est réuni à la fin de 2001 pour examiner l'ensemble du volume et a proposé des modifications. Une fois que les modifications proposées ont été apportées, le Comité a approuvé le volume en janvier 2002. Le volume a été publié en anglais en août 2002.

3. Préparation des volumes I, IV et VI du Supplément No 7 (1985-1988)**a) Volume I du Supplément No 7**

25. Dans son rapport de 2001 (ibid. par. 26), le Secrétaire général notait que le Bureau des affaires juridiques et le Bureau de la gestion des ressources humaines devraient commencer en 2002 leurs travaux sur les études relatives au volume I du Supplément No 7. En ce qui concerne les études devant être établies par le Département des affaires politiques [(art. 1 2), 2 4), 3 à 6)], il a été noté que les travaux débuteraient si les crédits demandés à cette fin dans le projet de budget-programme 2002-2003 étaient approuvés.

26. À sa réunion tenue le 12 mars 2002, le Comité interdépartemental a décidé que les travaux relatifs au volume commenceraient si les crédits demandés à cette fin dans le projet de budget-programme étaient approuvés.

b) Volume IV du Supplément No 7

27. Le Secrétaire général notait dans son rapport de 2001 (ibid. par. 28) que le volume serait présenté pour production et publication à la fin de 2003.

28. Les travaux relatifs au volume se poursuivent. Le Comité d'examen s'est réuni pour examiner les études qui étaient achevées. Une fois celles-ci approuvées, le Département des affaires économiques et sociales, chargé de la coordination du volume, a présenté une première partie des études pour production et publication. On compte que le Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme présenteront les études restantes et que la partie finale sera présentée pour production et publication à la fin de 2003.

c) Volume VI du Supplément No 7

29. Comme il était indiqué dans le rapport précédent (ibid., par. 29), on compte que toutes les études seront

présentées pour examen en 2002 et que les travaux relatifs au volume seront achevés à la fin de l'année.

30. Les travaux relatifs au volume se poursuivent. La plupart des études ont été préparées par les services qui y contribuent. On compte que les études restantes seront achevées et présentées au Comité d'examen au cours du premier semestre de 2003.

4. Travaux consacrés à la prochaine série de volumes prioritaires

31. Conformément à la conception générale adoptée par le Comité interdépartemental, et comme l'avait noté le Secrétaire général dans ses rapports de 1999 et 2000, plusieurs services du Secrétariat ont, une fois achevée leur contribution aux volumes actuellement prioritaires, commencé leurs travaux sur la prochaine série de volumes prioritaires. Le Comité interdépartemental a une nouvelle fois souligné en 2002 l'importance primordiale que revêtait la poursuite de ces travaux pour la viabilité du projet d'ensemble et afin de permettre de réaliser les cycles de production des suppléments nécessaires pour réduire dans un délai raisonnable les retards enregistrés dans l'élaboration du *Répertoire*.

a) Volume II du Supplément No 7

32. Dans son rapport de 2000 [A/55/340, par. 33 c)], le Secrétaire général notait que les travaux avaient débuté sur le volume II du Supplément No 7. Plusieurs services du Secrétariat ont présenté leurs études et d'autres services ont commencé les travaux concernant leurs études pour le volume. On compte que le volume II sera achevé en 2005.

b) Volume V du Supplément No 7

33. Les travaux sur le volume V du Supplément No 7 ont commencé en 2002. On compte que les études seront présentées au Comité d'examen à mesure qu'elles seront achevées et que le volume sera présenté pour production et publication à la fin de 2003.

c) Volume IV des Suppléments No 8 (1989-1994) et 9 (1995-1999)

34. Dans le rapport de 2001 (A/56/330, par. 31), il était indiqué que les travaux sur le volume IV du Supplément No 8, par les départements auteurs respectifs commencent en 2002 et devraient être

achevés en 2004, et que les travaux sur le volume IV du Supplément No 9 commencent en 2003.

35. Plusieurs études pour le Supplément No 8 ont été achevées et les travaux se poursuivront dans les délais fixés de manière à les achever en 2004.

36. En ce qui concerne le Supplément No 9, le Département des affaires économiques et sociales a commencé ses travaux en 2002. On compte que le retard qui a été pris sera rattrapé en 2005.

5. Traduction en français et en espagnol des volumes du *Répertoire*

37. Dans son rapport de 2001 (ibid. par. 33), le Secrétaire général notait que les volumes III et IV du Supplément No 5 seraient publiés en français et en espagnol à la fin de 2001 et de juin 2002, respectivement.

38. En ce qui concerne le volume III du Supplément No 5, les versions française et espagnole ont été publiées. Quant au volume IV du Supplément No 5, il paraîtra en français et en espagnol en décembre 2002.

39. S'agissant du volume I du Supplément No 6, il sera publié en français et en espagnol en juin/juillet 2003.

40. En ce qui concerne le volume IV du Supplément No 6, il paraîtra en français et en espagnol en septembre 2003.

41. Quant au volume V du Supplément No 6 il sera publié en français et en espagnol en décembre 2003.

6. Affichage des volumes du *Répertoire* sur Internet

42. En 2002, le Bureau des affaires juridiques a continué d'envisager la possibilité de créer pendant l'exercice biennal 2002-2003 un site Web pour le *Répertoire*, contenant les versions électroniques des suppléments au *Répertoire* disponibles, en particulier compte tenu des ressources disponibles pour entreprendre un tel projet.

C. Évaluation des mesures requises

43. Le Comité interdépartemental du *Répertoire de la Charte* reste d'avis que des ressources budgétaires adéquates devraient continuer à être affectées régulièrement aux activités relatives à l'établissement

du *Répertoire*, afin de maintenir un rythme de travail régulier sur les différentes études et de surveiller le déroulement des tâches pour l'établissement des volumes. Le Comité continue également d'estimer qu'à court terme, il faudrait produire un ou deux volumes du *Répertoire* par an (et plus par la suite) pour commencer à résorber les retards accumulés dans la production du *Répertoire*.

44. Le Comité estime par ailleurs qu'il serait souhaitable de poursuivre en 2003 le dialogue interservices (voir sect. II.A.2 plus haut) sur l'efficacité des méthodes de travail actuelles, afin d'explorer toutes les possibilités qui lui sont ouvertes.

III. Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité

A. État du Répertoire

1. Traduction du dixième Supplément

45. Conformément au paragraphe 15, de la section III de la résolution 55/222 de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 2000, le *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* doit être publié dans toutes les langues officielles à compter du dixième Supplément, couvrant la période 1985-1988. Les versions chinoise et russe dudit Supplément doivent paraître en octobre 2002 et les versions arabe, espagnole et française être achevées en avril 2003.

2. Établissement du onzième Supplément

46. L'établissement du onzième Supplément au *Répertoire* (1989-1992), qui porte sur quatre années d'activité sans précédent du Conseil de sécurité, a progressé. Par rapport aux quatre années précédentes, le nombre de réunions du Conseil de sécurité au cours de la période considérée a augmenté d'environ 20 % et celui des résolutions adoptées de 158 %.

47. Les études consacrées à l'avant-projet du Supplément ont été achevées et sont actuellement révisées par des administrateurs hors classe expérimentés. Le onzième Supplément devrait en principe être envoyé à la publication en 2003.

48. Le Service de la recherche sur la pratique du Conseil de sécurité et sur la Charte de la Division des affaires du Conseil de sécurité du Département des affaires politiques fait de son mieux pour respecter le

calendrier fixé. S'il achève la mise au point du onzième Supplément avant novembre 2003, comme prévu, il aura accompli cette tâche en moins de quatre ans au lieu de huit comme dans le cas du dixième Supplément. Compte tenu des modestes ressources dont il dispose et de l'accroissement considérable du nombre de résolutions et de décisions du Conseil de sécurité à analyser dans le onzième Supplément, ce progrès serait encourageant.

B. Élimination de l'arriéré dans la publication des Suppléments au Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité

1. Nécessité de renforcer le Service de la recherche sur la pratique du Conseil de sécurité et sur la Charte pour qu'il puisse s'acquitter de son mandat et établir les prochains suppléments au Répertoire dans les délais voulus

49. Bien que le Service dispose à l'heure actuelle d'effectifs suffisants pour établir le onzième Supplément au *Répertoire* dans les quatre années à venir, il lui faudra néanmoins les renforcer s'il veut continuer à établir les suivants à temps. Il conviendrait de noter à cet égard que les gains de productivité obtenus grâce à la formation et à la restructuration ne pourront bientôt plus être améliorés. Dans l'intervalle le volume de travail du Service continuera d'augmenter en raison de l'intensification de l'activité du Conseil de sécurité et du nombre de questions relatives à sa pratique et à ses procédures auxquelles le Service est appelé à répondre conformément à son mandat. Le Service aura donc besoin de disposer de ressources supplémentaires pour établir les prochains Suppléments au *Répertoire* sans accumuler davantage d'arriéré et sans négliger ses deux autres principales fonctions que sont sa contribution au *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et l'élaboration d'études sur l'interprétation et l'application de la Charte et sur le Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité.

2. Nécessité de renforcer l'équipe temporaire nouvellement créée pour éliminer l'arriéré dans la publication des Suppléments au Répertoire

50. L'élimination de l'arriéré dans la publication des Suppléments au *Répertoire*, qui était de 12 ans en 2000 au moment de la publication du dixième Supplément, est un projet ponctuel qui doit être confié à une équipe supplémentaire temporaire, financée par des fonds prévus pour le recrutement de personnel temporaire ou par des fonds extrabudgétaires.

51. L'équipe devait initialement se composer de huit administrateurs et de deux agents des services généraux chargés d'établir deux Suppléments du *Répertoire* portant respectivement sur les années 1993 à 1995 et 1996 à 1998. Si l'équipe avait été constituée comme prévu, elle se serait attelée à la mise au point de deux Suppléments en 2002 et les auraient achevés en quatre ans, ce qui aurait permis de réduire l'arriéré de 12 à six ans à la fin de 2005.

52. À l'aide des contributions versées au Fonds d'affectation spéciale pour la mise à jour du *Répertoire* créé en mai 2000, des ressources allouées pour le recrutement d'un expert associé et des ressources prévues pour le recrutement du personnel temporaire, le Service n'a pu constituer qu'une équipe plus réduite, composée de quatre administrateurs et d'un agent des services généraux, soit la moitié des effectifs initialement prévus. Cette équipe a entamé la mise au point du douzième Supplément concernant les années 1993 à 1995. Elle doit en principe la terminer en 2005, date à laquelle l'arriéré aura été réduit de trois ans, soit de 12 à neuf ans. Pour ce faire, il faudra néanmoins que des contributions complémentaires soient versées au Fonds d'affectation spéciale pour financer le renouvellement du contrat de deux des quatre administrateurs, dont le chef d'équipe. Il faudra également continuer à s'attacher les services d'un expert associé.

53. Malheureusement, aucune nouvelle contribution n'a été versée au Fonds d'affectation spéciale depuis l'année dernière, ni aucun expert associé n'a été mis à la disposition du Service. L'absence de locaux à usage de bureau a de surcroît entravé la bonne marche des travaux. Le recrutement de l'autre moitié de l'équipe temporaire prévue s'en est trouvé donc retardé, ainsi que la mise en route du Supplément suivant couvrant la période de trois ans allant de 1996 à 1998.

54. Il est indispensable que les États Membres envisagent de verser d'urgence des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la mise à jour du *Répertoire* et le recrutement d'experts associés supplémentaires dont le Service a besoin pour maintenir et renforcer l'équipe temporaire.

IV. Conclusions

55. **Au cours de la période considérée, le Secrétariat a continué d'appliquer les dispositions des résolutions 52/161 du 15 décembre 1997, 53/106 du 8 décembre 1998, 54/106 du 9 décembre 1999, 55/156 du 12 décembre 2000 et 56/86 du 12 décembre 2001 de l'Assemblée générale relatives à l'établissement des Suppléments au *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*.**

56. **En ce qui concerne le *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*, la mise au point du onzième Supplément (1989-1992), qui devrait être achevée en 2003, a progressé. Aucune nouvelle contribution n'a été versée au Fonds d'affectation spéciale pour la préparation du *Répertoire* depuis le dernier rapport, mais le contrat de l'expert associé mis à la disposition du Service l'année dernière a été renouvelé. Il faudra des ressources supplémentaires pour absorber l'arriéré dans un délai raisonnable.**

57. **Compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée générale voudra peut-être :**

a) **Prendre note du fait que les versions espagnole et française du volume III du Supplément No 5 du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* ont été publiées en 2002 et que la version anglaise sera publiée en novembre 2002, que le volume IV du Supplément No 5 a été publié en anglais en juillet 2002 et qu'il paraîtra en espagnol et en français en décembre 2002;**

b) **Prendre note du fait que le volume I de la version anglaise du Supplément No 6 du *Répertoire* a été publié en juin 2002 et que les versions espagnole et française paraîtront en juin/juillet 2003;**

c) **Prendre note du fait que le volume II du Supplément No 6 du *Répertoire* a été envoyé aux services compétents pour traduction et publié;**

d) **Prendre note du fait que le volume III du Supplément No 6 du *Répertoire* sera achevé en 2003;**

e) Prendre note du fait que le volume IV du Supplément No 6 du *Répertoire* a été envoyé aux services compétents pour traduction et publication en 2001 et qu'il sera publié en espagnol et en français en septembre 2003;

f) Prendre note du fait que le volume V du Supplément No 6 du *Répertoire* a été publié en anglais en août 2002 et qu'il paraîtra en espagnol et en français en décembre 2003;

g) Prendre note du fait que la mise au point du volume I du Supplément No 7 du *Répertoire* sera entamée dans le courant de l'exercice biennal 2004-2005, si les ressources demandées à cette fin dans le projet de budget-programme sont allouées;

h) Prendre note du fait que le volume IV du Supplément No 7 du *Répertoire* sera achevé au plus tard à la fin de 2003;

i) Prendre note du fait que le volume VI du Supplément No 7 du *Répertoire* devrait en principe être achevé en 2003;

j) Prendre note du fait que les bureaux concernés poursuivront leurs travaux sur les volumes devant paraître en priorité afin d'établir les suppléments au rythme nécessaire pour résorber le retard accumulé dans la publication du *Répertoire* dans un délai raisonnable;

k) Prendre note du fait que le dialogue interdépartemental sur la révision des méthodes de travail relatives à l'établissement du *Répertoire* se poursuivra en 2003 pour examiner toutes les options, notamment la possibilité de créer une section centrale du *Répertoire* ou des postes permanents au sein des départements qui contribuent à son établissement, et en modifier éventuellement le format;

l) Prendre note du fait que le dixième Supplément au *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* doit être publié en chinois et en russe en octobre 2002 et ses versions en arabe, en espagnol et en français devraient être achevées en avril 2003;

m) Prendre note du fait que les travaux concernant le onzième Supplément du *Répertoire* se poursuivent;

n) Prendre note du fait que des contributions supplémentaires doivent être versées au Fonds d'affectation spéciale pour la mise en

oeuvre du *Répertoire* afin de maintenir et de renforcer l'équipe temporaire constituée pour éliminer l'arriéré dans la publication des suppléments au *Répertoire* et prendre note également avec satisfaction des services de l'expert associé fournis par un État Membre et prier les autres États Membres d'envisager de fournir le même appui;

o) Prendre note des efforts déployés par le Secrétaire général pour réduire l'arriéré accumulé dans l'établissement des Suppléments au *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et au *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*.

Notes

¹ Le Comité est composé de représentants de tous les groupes du Secrétariat qui participent à l'établissement des suppléments au *Répertoire* (voir annexe I), dont il est chargé de diriger et de superviser l'établissement et la publication.

² E/AC.51/2002/5, par. 54.

³ Ibid., recommandation 12. Il conviendrait de rappeler que cette idée avait été précédemment émise, notamment en 1996 (A/AC.182/L.87, par. 20), comme éventuel moyen d'éliminer l'arriéré accumulé dans l'établissement des volumes du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*.

Annexe I

Services du Secrétariat responsables des études sur les diverses dispositions de la Charte des Nations Unies

<i>Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies</i>	
Bureau des affaires juridiques	Vol. I : Art. 1 1), 3) et 4), 2 1) à 3) et 5) à 7) et 7 Vol. II : Art. 13 1) a) Vol. VI : Art. 92 à 99, 102 à 105 et 108 à 111
Département des affaires politiques	Vol. I : Art. 1 2), 2 4), et 3) à 6) Vol. II : Art. 10, 12, 13 1) a), 14 et 16 Vol. III : Art. 23 à 39 et 107 Vol. V : Art. 73 à 85, 87 et 88
Département des affaires politiques et Département des opérations de maintien de la paix	Vol. III : Art. 40 à 54 et 106
Département des affaires de désarmement	Vol. II : Art. 11
Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence	Vol. II : Art. 9, 15, 18 et 20 à 22 Vol. IV : Art. 60, 61, 62 3) et 4), 65 à 69 et 72 Vol. V : Art. 86, 89, 90 et 91
Département de la gestion	Vol. II : Art. 17 et 19 Vol. VI : Art. 100 1) et 101
Département de la gestion et Bureau des affaires juridiques	Vol. VI : Art. 100 2)
Département des affaires économiques et sociales	Vol. II : Art. 8 ^a Vol. II : Art. 13 1) b) et 2) Vol. IV : Art. 55 a) et b), 57 à 59, 62 1), 63, 64, 70 et 71

*Répertoire de la pratique suivie par les organes
des Nations Unies*

Haut-Commissariat des Nations Unies
aux droits de l'homme

Vol. II : Art. 13 1) b)

Vol. IV : Art. 55 c), 56 et 62 2)

Bureau des affaires spatiales

Vol. II : Art. 13 1) a)

^a Le Département de la gestion (Bureau de la gestion des ressources humaines) était responsable des études concernant l'Article 8 pour la période allant jusqu'à la fin de 1996. Depuis 1997, cette responsabilité incombe au Département des affaires économiques et sociales.

Annexe II

Services du Secrétariat chargés de coordonner l'établissement des volumes du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*

<i>Volume</i>	<i>Département</i>
I. (Art. 1 à 8)	Bureau des affaires juridiques
II. (Art. 9 à 22)	Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence
III. (Art. 23 à 54, 106 et 107)	Département des affaires politiques
IV. (Art. 55 à 72)	Département des affaires économiques et sociales
V. (Art. 73 à 91)	Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence
VI. (Art. 92 à 105 et 108 à 111)	Bureau des affaires juridiques
Index	Département de l'information (Bibliothèque Dag Hammarskjöld)